

35^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL -DRÔME PROVENÇALE

10 – 11 Juin 2022

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement :	Lundi 11 Avril 2022
- Ouverture des engagements :	Lundi 11 Avril 2022
- Clôture des engagements :	Lundi 30 Mai 2022
- Reconnaissances :	Lundi 6 Juin 2022 de 9 h 00 à 18 h 30
- Reconnaissances :	Vendredi 10 Juin 2022 de 8 h 30 à 16 h 00
- Parution du Road Book :	Lundi 6 Juin 2022
- Distribution du Road Book : Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE)	Les 06 & 10 Juin 2022 à 8 h 30
- Distribution panneau de porte contrôle des documents manquant : Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE)	Le 06 Juin 2022 à 8 h 30
- Publication de la liste des engagés : www.asamontelimar.com	Mercredi 08 Juin 2022

Vendredi 10 juin 2022 – à Montélimar

- Vérification des documents Collège M. Duras à Montélimar :	De 15 h 00 à 18 h 45
- Vérification des voitures Parking Géant Casino à Montélimar :	De 15 h 15 à 19 h 00
- Entrée en parc Fermé après les vérifications Parking Géant Casino à Montélimar	
- Première réunion du collège des commissaires sportifs- salle polyvalente M. Duras :	16 h 30
- Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de Départ – Parking Géant Casino à Montélimar :	19 h 15
- Départ 1 ^{ère} Etape Parking Géant Casino à Montélimar :	1 ^{er} moderne à 20 h 00
- Arrivée 1 ^{ère} Etape Parking Géant Casino à Montélimar :	1 ^{er} moderne à 22 h 03
- Publication des résultats de la première étape : et ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape Parking Géant Casino à Montélimar samedi 11 juin à 01h00	

Samedi 11 juin 2022 - à Montélimar

- Départ 2 ^{ème} Etape 2 ^{ème} section Parking Géant Casino à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 07 h 30
- Arrivée du Rallye ENRS Parking Géant Casino à Montélimar :	1 ^{er} ENRS à 18 h 46
- Arrivée du Rallye VHC Parking Géant Casino à Montélimar :	1 ^{er} VHC à 20 h 27
- Vérifications Finales : Garage Cartal à Montélimar	
- Publication des résultats du Rallye : Parking Géant Casino à Montélimar :	30' après l'arrivée du dernier concurrent.
- Remise des Prix : sur le podium d'arrivée à Montélimar.	

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Montélimar organise, les 10 et 11 juin 2022 le :

35^{ème} RALLYE NATIONAL ÉCUREUIL-DRÔME PROVENÇALE

En qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organiser par la FFSA le n° 258 en date du 31/03/2022.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° N10 en date du 08/03/2022.

Comité d'Organisation.

- Le Président Jean-Pierre MAUVEAUX et les Membres de son comité directeur.
- Secrétariat du Rallye :

A.S.A Montélimar – 1 montée du Coteau Fleuri 26200 Montélimar Téléphone : 07 70 03 95 59

Site ASA : www.asamontelimar.com - Courriel : asa.montelimar26@orange.fr

Permanence du Rallye : Salle polyvalente collège M. Duras à Montélimar.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. Officiels de l'Épreuve

Président du Collège :	M. AGOSTINHO Armand	12775
Membres du Collège :	Mme HURARD Josyane	1053
	Mme AGOSTINETTI Marie-France	45898
Secrétaire du collège	Mme CELLE Martine	196664
Directeur de Course :	Mme THOMAS Maryse	0326
Directeur de Course VHC-ENRS-VHRS	M. VERNET Daniel	147321
Adjoint à la Direction de Course :	M. MUSELLI Bruno	2403
	M. BENOIT Laurent	46771
	M. POCHON Jean Paul	1793
Directeur de Course responsable Nouveau départ :	Mme ROL Evelyne	40773
Directeur de course stagiaire	M. ROL Sébastien	44492
Commissaires Techniques (Responsable)	Mme DALPAOS Sylvie	233751
Commissaires Techniques VHC VHRS	M. GIMENO Christophe	40651
	M. BLANC Philippe	38131
	M. CANEL Jean Louis	50539
	M. BIAGIONI Christophe	169294
	M. BOSSEAU Yannick	223616
	M. GRANDPIERRE Gilbert	10151
	M. FORESTELLO Jean Pierre	11620
	M. MANGEMATIN Christian	6507
Chargés des Relations avec les Concurrents :	M. DURAND Paul	250709
	Mme ENNAM Nahide	53564
Responsable Informatique :	LC Chrono –	
Chargé de Presse :	M. RIBET ALAIN	160174
Chargé de la Publicité :	M. PITARCH Floréal	2729
	Mme SIMON Sylvie	214749
Directeurs de Course délégués aux Es :		
Es 1 - 4 - 7 : ROYNAC	M. OLIVIER Denis	110911
Adjoint	M. BACONNIER Alain	262071
Es 2 - 5 – 8 : COMPS	M. VINCENT GENOD Stéphane	27887
Adjoint	Mme VINCENT GENOD Nathalie	210885
Es 3 - 6 – 9 : LE COLOMBIER	M. GAGNAIRE Patrick	3062
adjoints	M.	
- à la voiture 000a	M. HURARD Albert	1057
- à la voiture 00	M. MAUVEAUX Jean-Pierre	2735
- à la voiture tricolore	Mme MAUVEAUX Marine	174882
Responsables des Commissaires :	M. ROSSIGNOL Didier	11521
Juges de Fait	M. GISPER José	3184
Observateur du Comité	M. MORANGE Robert	1981
Véhicule relation avec les autorités	M BERTHON Daniel	1621
Véhicule Info/Sono	M. MEILLORET René	147512
Véhicule Info/Vidéo	M. GRIVOT Christophe	175102
Véhicule Damier	M. CAFFARDO Christian	43332
Médecin Responsable		

1.2P. Éligibilité

Le 35^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale compte pour :

- La Coupe de France Coef 3
- Le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes
- Le Challenge Asa Montélimar

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront par SMS **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures**

- Vérification des documents Gymnase du Collège M. Duras à Montélimar : De 15 h 00 à 18 h 45

- Vérification des voitures Parking Géant Casino à Montélimar : De 15 h 15 à 19 h 00

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Cartal à Montélimar (Taux Horaire M.O 60 TTC)

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3P – CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Toute personne désirant participer au **35^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale** doit adresser à l'**A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU**, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le 30 mai 2022. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures au maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **160** voitures pour les quatre Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- | | |
|---|--------------|
| A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs | : 510 euros |
| B) Equipage licencié 100 % ASA Montélimar | : 490 euros |
| C) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 1020 euros |

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100€ par voiture pour le transpondeur.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement libellé à l'ordre de l'ASA MONTÉLIMAR.

Le montant des droits d'engagement seront encaissés par l'ASA le jour de la clôture des engagements. (30/05/2022)

Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux Concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :
- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. Équipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

3.3.5P Chaque équipage recevra 3 plaques dont une "**assistance**" portant le N° du concurrent lors des vérifications des documents.

ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.

4.2P. Pneumatiques : Réglementation de L'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet.

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P. Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le **35^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale** représente un parcours de 477.200 Kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte dix Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 113.906 kms.

ES : 1 / 2 / 5 / 8	LE COLOMBIER	12.980 X 4	= 51.920 Kms
ES : 3 / 6 / 9	COMPS - VESC	9.019 X 3	= 27.057 Kms
ES : 4 / 7 / 10	AUTICHAMP - MARSANNE	11.643 X 3	= 34.928 Kms

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.2.4P. L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre, mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôles des voitures devront être transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des Epreuves Spéciales ou de liaisons.

6.2.5P. Reconnaissances autorisées uniquement :

Lundi 06 juin 2022 de 9 h 00 à 18 h 30. Vendredi 10 juin 2022 de 8 h 30 à 16 h 00.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2022)

6.2.7P. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Autres infractions :

1^{ère} infraction, selon la gravité : 1 ou 3 minutes, ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

6.3P. Carnet de Contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4P. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : Chasuble Orange Chef de poste : Chasuble Orange Barrée

7.3P. Contrôles de Passages (CP) Contrôles Horaires (CH) Mise hors Course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.4P. Contrôles de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5P. Épreuves Spéciales (E.S)

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3P. Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

7.6P. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P – RÉCLAMATION APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P – PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH	- 80 Parts	+ 80 Parts	TOTAL
1er	400 €	500 €	1 140.00 €
2ème	200 €	250 €	
3ème	150 €	200 €	
4ème	90 €	100 €	
5ème		90 €	

CLASSES (x 32)	De 1 à 5 Parts	6 à 15 Parts	+ 15 Parts	TOTAL
1er	255 €	510 €	510 €	31 360.00 €
2ème	125 €	255 €	255 €	
3ème		125 €	125 €	
4ème			90 €	

COUPE DES DAMES (Equipage 100% féminin)	400 €	400.00 €
---	-------	----------

TOTAL PRIX DISTRIBUABLES	32 900.00€
---------------------------------	-------------------

Tous les prix sont cumulables.

Les classes suivantes seront confondues : (A6K/A6) – (A5/A5K)

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés. Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le samedi 11 Juin 2022 sur le podium d'arrivée à Montélimar

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar a pu organiser cette année les :

35^{ème} Rallye National Écureuil-Drôme Provençale
13^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition Écureuil-Drôme-Provençale
10^{ème} Rallye National de Régularité Historique de Compétition-Écureuil-Drôme
1^{er} Rallye National Énergies Nouvelles Régularité Sportive

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 06 Juin 2022

Reconnaisances autorisées uniquement

Le Lundi 06 juin 2021 de 9 h 00 à 18 h 30

Le vendredi 10 juin 2021 de 8 h 30 à 16 h 00

Distribution des ROAD BOOK :

Pôle commercial de Maubec (Caviste VILAVIGNE) à 8 h 30 le 06 & 10 Juin

De plus, dans tous les rallyes asphaltés, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2022)

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français - art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye National Écureuil-Drôme Provençal**